

COMMUNE DE TREY
Municipalité

**Au Conseil Général
de Trey**
par son président,
M. Roland Rossat

Rapport de la Municipalité
sur les comptes et la gestion
pour l'année 2011

Trey, le 7 mai 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 7 mai 2012, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2011 et le rapport de gestion qu'elle a l'avantage de vous transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

Généralités

La Municipalité a tenu ses séances le lundi soir à 19h00, en principe une fois par semaine.

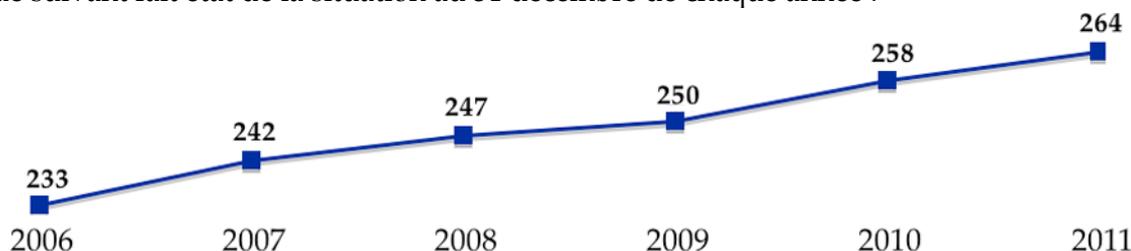
Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général le rapport de gestion des comptes 2010, l'arrêté d'imposition 2012, la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 et le préavis relatif au budget de l'année 2012.

Au 31 décembre 2011, la population de notre Commune se chiffrait à 264 habitants; elle se répartissait comme suit :

- 238 Suisses et 26 étrangers;
- 106 femmes, 32 filles (de moins de seize ans), 94 hommes et 32 garçons (de moins de seize ans).

Notons au passage que la population de Trey a régulièrement augmenté ces dernières années; le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre de chaque année :



Les « grands travaux », qui ont ponctué le quotidien de notre Commune durant la législature 2006-2011, sont achevés :

Objet	Accordé par Conseil gén.	Coût	« Fonds propres »	Montant de l'emprunt
Adduction d'eau à Pré de Prin ¹	266'800.—	186'131.85	186'131.85	—.—
Route en traversée de Trey	2'100'000.—	1'899'450.97	319'450.97	1'580'000.—
Totaux		2'085'582.82	505'582.82	1'580'000.—

¹) Coût total, y compris conduite de gaz : CHF 232'187.50
Participation de Cosvégaz : CHF 46'055.65

Le nouveau plafond d'endettement, que le Conseil général a accepté dans sa séance du 14 décembre 2011, a été fixé à CHF 2'441'876.—, ce qui équivaut au montant de la dette totale (hypothèques groupées et route).

Rappelons que, dans un courrier adressé au chef du Département de l'Intérieur, la Municipalité s'est engagée à n'entreprendre plus aucun investissement jusqu'à la fin de la législature 2011-2016.

1 Administration générale

Les montants inscrits au budget sont très proches de ceux obtenus dans les colonnes des comptes; relevons cependant :

- le traitement du personnel est légèrement inférieur à ce qui a été prévu dans le budget, mais quasi-similaire à ce que ce poste avait coûté en 2010;
- la fête organisée à l'occasion de l'inauguration de la route a coûté CHF 3'092.—;
- le compte 11.318.5, « Honoraires et frais d'études », fait principalement état de deux factures :
 - CHF 2'683.60 (révision des comptes 2010 et préparation du plafond d'endettement);
 - CHF 3'411.70 (étude préliminaire d'aménage d'eau potable en Malafin);
- la ristourne versée au canton pour les transports publics : CHF 5'657.35; cette contribution a augmenté de CHF 2'323.55 en cinq ans (soit + 69.7 %);
- le prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol (0.7 centimes/kWh) rapporte CHF 8'036.45 (compte 11.431, « Emoluments »).

2 Finances

Le budget de l'année 2011 prévoyait un excédent de charges de CHF 67'440.—.

Après bouclage des comptes de l'exercice 2011, la Municipalité a noté un **excédent de revenus** de CHF 8'667.24 :

total des recettes :	CHF	1'505'821.50
total des charges :	CHF	1'497'154.26
excédent de revenus :	CHF	8'667.24

Ces résultats — inaccoutumés ! — font appel à quelques commentaires généraux :

- dans le cadre de l'examen du budget de l'exercice 2011, la Commission de gestion a relevé que la Municipalité avait omis de budgéter les intérêts découlant de l'emprunt lié à la réfection de la route RC 609 en traversée de Trey; CHF 37'000.— supplémentaires ont donc été ajoutés au compte 43.322.1, « Intérêts »(chapitre « Routes »); or, les intérêts liés qui ont couru en 2011 ont été honorés par le compte de construction, qui a été liquidé et dont le montant a été consolidé en fin décembre 2011; cet élément explique en partie la différence des excédents entre le budget et les comptes (pour le reste, voir ci-après, les revenus exceptionnels);
- le compte 9282.01, « Réserves travaux futurs », se chiffrait à CHF 798'605.75 dans le bilan de l'année 2010; ce montant ne correspondait pas à des valeurs effectives; dans son rapport sur les comptes 2010, M. Pierre Busset, que la Municipalité mandate pour contrôler et analyser les comptes de notre Commune, relève « *La structure du bilan n'est pas satisfaisante dans la mesure où les éléments comptables ne sont pas entièrement représentatifs des éléments financiers. Notamment, l'information en matière de réserves est erronée.* »; pour palier cette déficience, CHF 600'000.— ont été prélevés de ce compte pour procéder à un amortissement administratif du compte 9141.7, « Réfection de la route (voir nouvelle situation du compte 9147.7, ci-après).

Au chapitre des recettes, nous relevons dans les rubriques « impôts » et « taxes », les points suivants :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les rentrées fiscales des impôts sur le revenu et la fortune correspondent grosso modo à ce qui a été encaissé en 2010, malgré les montants certainement trop optimistes du budget :

Personnes physiques		Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011
Impôts :	sur le revenu	370'912.22	390'000.—	380'428.15
	sur la fortune	38'182.25	31'000.—	31'129.05
	Total	409'094.47	421'000.—	411'557.20

- au chapitre des revenus liés à la perception sur les personnes morales et aux transactions immobilières, notons trois rentrées dont les montants sont exceptionnels :
 - compte 21.401.1. « Impôt sur le bénéfice net » : CHF 13'879.40
 - compte 21.404, « Droits de mutations » : CHF 8'360.—
 - compte 21.441, « Gains immobiliers » : CHF 25'804.60.
 ... soit un revenu de CHF 48'044.— (CH 16'125.— en 2010).

Les amortissements du patrimoine administratif de 2011 se répartissent comme suit :

• bâtiment communal :	CHF	30'000.—	
• éclairage public :	CHF	1'500.—	
• STEP :	CHF	4'000.—	
• réseau d'égouts :	CHF	25'000.—	
• eau potable	CHF	6'000.—	
• chemin de Middel	CHF	21'934.90,	soit CHF 19'934.90 en plus (budget : CHF 2'000.—)
• réfection de l'Auberge	CHF	2'000.—	
• réfection de la route	CHF	650'000.—,	soit CHF 600'000.— en plus (budget : CHF 50'000.—)
total :	CHF	740'434.90,	soit CHF 619'934.90 en plus

Les sept premiers objets constituent les hypothèques regroupées. L'amortissement administratif du chemin de Middel est terminé.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 2'402'250.—; cela représente un endettement de CHF 9'100.— par habitant. Elle se répartit ainsi :

• hypothèques regroupées :	CHF	870'000.—	31.12.2010 :	CHF	970'000.—
• hypothèques réfection de la route :	CHF	1'520'000.—			
• prêt LDR :	CHF	12'250.—	31.12.2009 :	CHF	24'500.—

Quant aux amortissements financiers, ils ont fait diminuer la dette de CHF 152'250.—.

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires pour :

- les hypothèques regroupées (cpte 9220.2) : CHF 26'708.—;
- hypothèques réfection route (cptes 9220.3 à 9920.7) CHF 32'817.81.

Rappelons que les intérêts bancaires ont été payés via le compte de construction de la route (cf. supra).

Le solde de la dette contractée auprès de l'ARBV (Association Région Broye-Vully) se montait, au 31 décembre 2011, à CHF 12'250.—. Le prochain versement de CHF 12'250.— permettra d'amortir totalement cette dette. Rappelons que ce prêt est franc d'intérêts.

Conformément au budget, nous avons reçu la somme nette de CHF 9'968.— du fonds de péréquations. Ce montant ne tient pas encore compte des dépenses consenties pour la réfection de la route; en revanche, l'exercice 2012 verra des versements beaucoup plus substantiels (CHF 125'900.— ont été inscrits dans le budget 2012).

Enfin, rappelons au passage que le fonds de péréquations, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La Commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 22'070.40 par an. Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir; cette location a été augmentée de CHF 411.— à la suite d'un audit réalisé par une société privée Le poste « Entretien des terrains » ne comporte aucune charge en 2011.

A noter qu'une nouvelle répartition des terrains communaux sera effectuée en 2012.

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully; les coûts, soit CHF 14'582.—, nous sont facturés en accord avec la surface de nos forêts et les prestations fournies; notons au passage que nous avons budgeté la somme de CHF 14'000.— sur la base des informations que le même Groupement nous avait fournies.

Les dernières ventes de bois à notre propre compte (CHF 1'650.—) et le remboursement, par la Forestière, des parts sociales (CHF 750.—) ne couvrent pas la facture des prestations du garde-forestier qui se monte à CHF 2'662.—.

35. Bâtiments communaux

Bâtiment communal : le budget allouait une somme de CHF 10'000.— au chapitre de l'entretien; nous avons dépensé CHF 14'743.— pour honorer des factures de réparations courantes :

- réparation du boiler : CHF 1'036.50;
- remplacement de la cuisinière dans le petit studio : CHF 2'146.70;
- remplacement de l'antenne (réception TNT des chaînes françaises) : CHF 9'440.—.

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio) ont rapporté CHF 53'880.—; la location de la grande salle à des privés a amené CHF 4098.— de recettes (contre CHF 1'716.60 en 2010 et CHF 3'179.— en 2009).

Au **Café du Soleil**, l'entretien a coûté CHF 2'181.50.— dont CHF 1'541.10 pour réparer différentes pannes au niveau du matériel électroménager.

Au **temple**, l'essentiel des dépenses concerne la maintenance et la réparation du mécanisme de l'horloge du clocher (CHF. 602.10).

Au **stand de tir**, l'essentiel des dépenses concerne les primes d'assurances.

Quant aux **hangars des pompiers**, ils n'ont entraîné aucuns frais supplémentaires.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- « Déneigement » (compte 43.313.3) : CHF 1'806.— contre CHF 9'242.75 en 2010;
- « Entretien du réseau routier » (compte 43.314.1) : CHF 26'098.— (CHF 2'000.— au budget...) :
 - signalisation de la route de Trey : CHF 2'700.—
 - réparation de canalisation sur le chemin des Bioleyres : CHF 8'839.95
 - réfection de la rue de Granges-sous-Trey : CHF 15'258.50.

Quant aux intérêts bancaires, ils ne concernent que l'emprunt lié à l'éclairage public, soit CHF 783.65, même si, dans le cadre de l'examen du budget de l'exercice 2011, la Commission de gestion a relevé que la Municipalité avait omis de budgéter les intérêts découlant de l'emprunt lié à la réfection de la route RC 609 en traversée de Trey; CHF 37'000.— supplémentaires ont donc été ajoutés au compte 43.322.1, « Intérêts »(chapitre « Routes »); or, les intérêts liés qui ont couru en 2011 ont été honorés par le compte de construction, qui a été liquidé et dont le montant a été consolidé en fin décembre 2011; cet élément explique en partie la différence des excédents entre le budget et les comptes.

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.3 : CHF 50'000.— → amortissement ordinaire;
- le compte 43.332 : CHF 600'000.— → amortissement supplémentaire (cf. supra page 3).

Le montant de ce dernier amortissement est alimenté par le compte 9282.01, « Réserve travaux futurs » (cf. supra page 3).

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière a coûté CHF 2'017.40.

45. Ordures ménagères et décharge

Les résultats de ce chapitre sont réjouissants :

- une diminution de charges de CHF 4'474.90 par rapport à 2010 :
 - frais de ramassage : CHF 13'602.30 (- CHF 4'096.10);
- une augmentation de recettes de CHF 15'104.90 en comparaison de 2010 :
 - un remboursement exceptionnel de la mise de fonds (déchets carnés) : CHF 7'073.—
 - une ristourne sur le décompte de l'année précédente (déchetterie) : CHF 2'332.55

Le compte 45 ne pouvant dégager d'excédent positif, CHF 2'983.20 ont été versés dans le fonds de réserves affectées n° 9280.45.

Si l'achat des sacs officiels (pour la vente au greffe municipal) a coûté les CHF 1'108.10, leur vente a « rapporté » CHF 682.—.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

N'ayant procédé à aucun travail de maintenance des installations électro-mécaniques en 2011, CHF 15'000.— ont été versés dans le compte de réserves affectées (9280.46) dont le nouveau solde se monte à CHF 28'500.—; ce fonds sera utilisé en priorité pour remplacer le dégrilleur de la STEP (environ CHF 50'000.—). L'essentiel de l'entretien de la STEP concerne les prestations du conseiller technique de l'exploitant (CHF 4'000.—) et le remplacement d'une pompe et de la console de l'armoire de commandes (CHF 5'200.25).

Nous avons livré 120 m³ de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération : CHF 4'638.15 (CHF 12'000.— au budget).

Depuis, quelques années, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux frais d'analyses mensuels (obligatoires !).

La Commune de Torny participe aux frais d'exploitation à hauteur de CHF 31'544.10 sur la base de la population « raccordée » de Middes et de Torny-le-Petit (347 sur 600, soit 57.8%); cependant, le solde de la facture, que nous leur avons transmise en janvier, soit CHF 16'544.10, n'a pas été versé à temps; ce montant sera comptabilisé dans l'exercice 2012.

47. Cours d'eau et digues

Aucune dépense n'affecte ce compte.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 93'918.95. Elles diminuent de CHF 18'072.67 par rapport à 2010. Ceci s'explique par le fait que les frais entraînés par l'enseignement spécialisé (CHF 26'037.— en 2010) ne sont plus comptabilisés dans ce chapitre, mais dans la Sécurité sociale.

6 Police

Le chapitre 62 comptabilise depuis l'exercice 2010 le traitement du personnel du bureau des étrangers. La solde versée à nos sapeurs-pompiers se monte à CHF 3'500.—. CHF 2'083.90 ont été affectés au fonds de réserves 9280.65 « Service du feu »

En ce qui concerne la Protection civile, notre Commune participe à hauteur de CHF 4'140.90 aux frais d'exploitation du centre régional (ORPC). Les CHF 5'200.— que nous avons encaissés pour une dispense d'abri sont versés dans la réserve PC (compte n° 9282.66).

7 Sécurité sociale

Dans le nouveau système de péréquations, le montant de la facture sociale a substantiellement diminué pour notre Commune : notre participation se monte à CHF 89'702.60 contre CHF 146'598.— en 2010.

Cependant, les autres postes de ce chapitre sont toujours aussi coûteux :

- Service social : CHF 24'425.—;
- Mamans de jour (accueil de jour) : CHF 14'900.—;
- Centre social régional : CHF 4'555.—.

Notons au passage que l'Etat nous a ristourné CHF 26'853.— sur la facture sociale de l'année 2010, durant laquelle nous avons payé un supplément de CHF 40'681.— (décompte 2009).

8 Services industriels

On notera essentiellement dans ce dicastère le poste qui concerne l'achat d'eau à la Commune de Torny : nous avons acheté 23'183 m³ d'eau potable pour la consommation des habitants de Trey et nous nous

sommes acquittés d'une facture de CHF 34'774.50. La vente totale (Trey et Granges-sous-Trey) a rapporté CHF 31'930.—. Cette différence révèle donc de graves problèmes sur le réseau d'eau potable du village de Trey; la Municipalité cherche à en connaître les causes.

L'entretien du réseau, toujours plus lourd, a coûté CHF (24'669.25) alors que nous avons budgeté CHF 15'000.— pour ce poste :

- réparation d'une canalisation au Marais des Mottes : CHF 5'250.45
- remplacement de deux bornes hydrantes à Granges-sous-Trey : CHF 13'349.—
- réparation de la conduite d'une fontaine : CHF 3'105.—.

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la Commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, à tous les employés communaux et à toutes les personnes qui oeuvrent pour la bonne marche de notre Commune.

Trey, le 7 mai 2012

Au nom de la Municipalité de Trey :

le Syndic



la Secrétaire